



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 19 mai 2026  
Délibération n°039-2026

Date de convocation : 11 mai 2026  
Date d'affichage : 11 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :**

Mme Magali LAINÉ, maire  
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,  
M. Philippe LEFEVRE, Mme Patricia JERVAIS DURAND, Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. David PAUMIER, M. Alexandre MATHEY,  
Mme Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Julie VEGREVILLE,  
Mme Florence BOUVET, conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

M. Gilles POISSON (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe), M.  
Alexandre BOULAY (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

**Secrétaire de séance :**

Mme Karine MARQUES DA SILVA

**Décision modificative n°1 : Budget Primitif de la commune 2026**

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la clôture des travaux du gymnase, il convient d'imputer les frais de maîtrise d'œuvre au compte 2131 afin que ceux-ci soient pris en compte dans la valorisation du bien du gymnase.

D'autre part, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées entraîneront la réfection de la voirie. L'ensemble des crédits nécessaires à cette opération avait été inscrit au compte 204183. Il convient toutefois de transférer :

- 13 000 € au compte 21538 pour le raccordement du commerce aux nouveaux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ;
- 244 000 € au compte 231 au titre des travaux de voirie qui seront effectués par la commune de Joué-l'Abbé, sans passer par l'intermédiaire du Syndicat des Landes, au cours des années 2026 et 2027.

Par conséquent, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>
D-204183 : Subv org publics divers-Projets infrastructures intérêt national	257 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>257 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	244 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>244 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>257 000.00 €</b>	<b>260 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>260 300.00 €</b>		<b>3 300.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative.

Le Maire,  
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,  
Karine MARQUES DA SILVA

